



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 novembre 2022
(OR. en)

14274/22

STATIS 53
ECOFIN 1121
UEM 307

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13870/22
Objet:	Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2022, approuvées par le Conseil (Ecofin) lors de sa session tenue le 8 novembre 2022.

Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE publiées en novembre 2021, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des orientations politiques pour la Commission 2019-2024, le Conseil a fait le point sur les progrès relatifs aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE), à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

La réponse statistique aux crises

Le Conseil NOTE AVEC SATISFACTION que le système statistique européen (SSE) et le système européen de banques centrales (SEBC) ont veillé à ce que des statistiques officielles de grande qualité continuent à être publiées en temps voulu pendant la pandémie de COVID-19, période caractérisée par une demande forte et croissante de la part des utilisateurs. Le Conseil SE FÉLICITE par ailleurs de la participation d'Eurostat et des efforts que l'office a déployés, en étroite coopération avec les États membres, pour élaborer et mettre en œuvre des orientations sur les aspects statistiques des nouvelles mesures visant à lutter contre la pandémie. Le Conseil PLAIDE EN FAVEUR de l'expansion des comptes statistiques des institutions de l'Union européenne afin de refléter l'impact de ces initiatives dans leurs statistiques.

En outre, le Conseil SE FÉLICITE de la réponse du SSE aux besoins en statistiques nouvelles et disponibles en temps plus opportun, créés par la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, notamment en ce qui concerne les statistiques sur l'énergie, les chaînes d'approvisionnement, les migrations et le marché du travail, et ENCOURAGE le SSE à fournir un soutien pertinent aux autorités ukrainiennes dans le domaine des statistiques.

Dans ce contexte général, le Conseil PREND ACTE du fait que le SSE continue de mettre au point de nouvelles statistiques hautement pertinentes, souvent à titre expérimental, en particulier celles qui mesurent l'impact de la guerre en Ukraine sur les économies et les sociétés européennes.

Accès aux données pour l'élaboration de statistiques officielles plus rapidement disponibles et plus détaillées

Le Conseil RÉAFFIRME qu'il est important que les producteurs de statistiques officielles disposent durablement d'un accès accru à de nouvelles sources de données. Le Conseil PREND NOTE du document exposant la position du SSE sur la future proposition de loi sur les données, et PREND NOTE du débat sur la future loi sur les données devant soutenir la mise en place d'un accès durable et encadré sur le plan juridique aux données détenues par le secteur privé aux fins de l'établissement de statistiques officielles plus détaillées et disponibles en temps utile. En outre, le Conseil ATTEND AVEC INTÉRÊT une éventuelle proposition de la Commission sur la révision du règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes, portant en particulier sur la question de l'accès à de nouvelles sources de données du point de vue spécifique des statistiques européennes, ainsi que sur les moyens de garantir une plus grande agilité et réactivité du SSE.

Le Conseil PREND ACTE de l'importance de disposer de statistiques, financières et non financières, exactes et cohérentes. Il invite le SSE et le SEBC à renforcer encore la coopération au sein des différents systèmes et entre eux. Dans ce contexte, le Conseil ENCOURAGE les réflexions en cours sur la manière de faciliter davantage la mise en commun d'informations pertinentes entre les compilateurs de statistiques.

Ressources suffisantes pour les statistiques officielles

Le Conseil EST CONSCIENT de la nécessité de veiller à ce que les ressources humaines et financières soient suffisantes pour Eurostat et les autorités statistiques nationales, afin de répondre aux besoins urgents en matière de données, y compris en ce qui concerne la transformation numérique, la transition écologique et le changement climatique, ainsi que les conséquences de la pandémie et les incidences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Rapport 2022 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM

Le Conseil PREND NOTE des développements décrits dans le rapport 2022 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. En particulier, le Conseil:

SE FÉLICITE des nouvelles améliorations qui ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité des données, la longueur des séries chronologiques et la qualité globale des principaux indicateurs économiques européens (PIEE).

SOULIGNE le rôle important que les PIEE continuent de jouer comme base du suivi des évolutions économiques à court terme et ATTEND AVEC INTÉRÊT de nouveaux progrès pour combler les lacunes restantes.

Statistiques relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et au pacte de stabilité et de croissance

Le Conseil SE FÉLICITE de l'assurance qualité qui sous-tend les statistiques utilisées pour la PDM, et ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité des statistiques relatives à la PDM, élaboré par Eurostat et la BCE, PRENANT NOTE des actions qui y sont recensées.

Le Conseil INVITE UNE NOUVELLE FOIS les États membres à faire en sorte que toutes les données statistiques nécessaires aux fins de l'application du critère des dépenses du pacte de stabilité et de croissance, y compris les données relatives aux recettes publiques provenant de fonds de l'UE, soient communiquées à Eurostat, et souligne l'importance de l'harmonisation et de la transparence de ces données.

Statistiques relatives aux objectifs de développement durable et au pacte vert pour l'Europe

Le Conseil SE FÉLICITE des résultats obtenus par Eurostat pour ce qui est de fournir des indicateurs et des informations statistiques aux fins du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau de l'Union européenne dans le contexte du Semestre européen, et ENCOURAGE Eurostat, en coopération avec les États membres, à continuer à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD.

Le Conseil SALUE les efforts entrepris par le SSE pour répondre aux exigences d'information découlant du pacte vert pour l'Europe, notamment dans les domaines des statistiques relatives à l'énergie, des statistiques concernant le changement climatique, des comptes économiques de l'environnement, des statistiques des transports et de la finance durable. Le Conseil SE FÉLICITE du programme de la BCE en faveur du climat et des travaux visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données sur le climat afin de mieux recenser et gérer les risques et les possibilités liés au climat, et ATTEND AVEC INTÉRÊT la publication de premiers résultats dans les domaines des instruments financiers verts et de la transition écologique et des risques physiques liés aux portefeuilles d'institutions financières.

Prenant NOTE des propositions de la Commission visant à élargir l'éventail des comptes économiques de l'environnement, le Conseil PRÉCONISE d'envisager de poursuivre la mise au point d'indicateurs disponibles en temps utile, tout en tenant compte de la charge qui pèse sur les autorités statistiques nationales.

Le Conseil SOULIGNE qu'il est hautement prioritaire de disposer en temps utile de statistiques de l'énergie et, par conséquent, ENCOURAGE la mise en œuvre rapide et complète du règlement modifié sur les statistiques de l'énergie. Le Conseil SE FÉLICITE de l'élaboration de nouveaux indicateurs sur l'énergie, le cas échéant à l'aide de nouvelles sources de données.

Statistiques du logement et de l'immobilier

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la réflexion en cours au sein du SSE et du SEBC sur la manière de mieux refléter la contribution des coûts du logement à l'inflation, et SOULIGNE qu'il importe d'évaluer soigneusement toutes les implications possibles des différentes options disponibles.

Le Conseil SE FÉLICITE en outre des travaux menés tant par le SSE que par le SEBC en vue d'améliorer les indicateurs de l'immobilier commercial.

Le Conseil ENCOURAGE le SSE et le SEBC à continuer d'accorder l'importance requise à ces questions et à les traiter avec l'urgence nécessaire.

Statistiques des entreprises

Le Conseil SE FÉLICITE des améliorations apportées en matière de statistiques européennes d'entreprises grâce à la mise en œuvre du règlement relatif aux statistiques européennes d'entreprises, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles sources de données telles que les microdonnées sur les exportations intra-UE de biens échangés entre les États membres, qui, en réponse aux précédentes recommandations du Conseil, devraient permettre de réduire sensiblement la charge de réponse pesant sur les entreprises tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant. Le Conseil SE FÉLICITE de l'élaboration d'un nouvel indice de production de services. Le Conseil ENCOURAGE le SSE à poursuivre l'élaboration de statistiques sur la contribution des petites et moyennes entreprises, les ventilations régionales, les liens avec des microdonnées et la mesure des entreprises à forte croissance.

Le Conseil PREND ACTE des progrès accomplis par le SSE en ce qui concerne l'amélioration de la mesure de la numérisation, dans le contexte de la communication sur la décennie numérique, et SOULIGNE qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le plan d'action du SSE.

Statistiques démographiques et sociales

Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la publication par Eurostat, le 28 septembre 2022, de ses projections démographiques actualisées sur une période de 10 ans. Le Conseil RÉAFFIRME l'importance de la publication par Eurostat des projections démographiques à long terme d'ici la fin du mois de mars 2023.

Le Conseil SOULIGNE qu'il importe de disposer en temps utile de statistiques sur le coût de la main-d'œuvre et INCITE le SSE à réaliser des avancées en matière de statistiques relatives aux travailleurs de plateformes numériques.

Le Conseil ENCOURAGE le SSE, qui procède actuellement au réexamen des statistiques de la santé, à en profiter pour y apporter des améliorations.

Qualité et classifications

Le Conseil PREND NOTE des examens par les pairs effectués jusqu'ici dans le cadre du troisième cycle d'examens par les pairs du SSE et des institutions qui en sont membres, et ESPÈRE que les recommandations qui découleront de ces examens-ci et des examens futurs seront mises en œuvre afin de renforcer le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et d'améliorer la qualité des statistiques européennes.

Le Conseil SE FÉLICITE du consensus dégagé par les États membres dans le cadre du processus de révision de la nomenclature statistique des activités économiques dans l'Union européenne (NACE) et PREND NOTE du règlement délégué adopté par la Commission pour ouvrir la voie à l'introduction de la NACE Rév. 2.1 dans les domaines statistiques.